

Registre de la Mémoire du monde du Canada 2023-2024

Appel à propositions d'inscription

La Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO) est heureuse de lancer l'**appel à propositions d'inscription au Registre de la Mémoire du monde du Canada 2023-2024**.

Le Registre reconnaît l'importance nationale d'éléments, de collections ou de fonds du patrimoine documentaire relatifs à notre pays et à ses peuples, y compris les Peuples autochtones. Il a pour mission d'appuyer la conservation du patrimoine documentaire, d'aider à assurer un accès au patrimoine documentaire, et de faire prendre conscience de son existence et de sa valeur.

Le Programme Mémoire du monde du Canada s'inspire du programme international de la Mémoire du monde de l'UNESCO, lequel vise à préserver et à rendre accessible le patrimoine documentaire partout dans le monde.

Le Registre canadien et le Registre international sont accessibles en ligne et mis à jour régulièrement. Le public y a accès par l'entremise des sites web de la [CCUNESCO](#) et de l'[UNESCO](#), respectivement. Les évaluations sont effectuées par le Comité consultatif canadien de la Mémoire du monde, un comité formé par la CCUNESCO.

Bien que les inscriptions au Registre de la Mémoire du monde du Canada soient prestigieuses, elles ne s'accompagnent pas d'un prix en argent ou d'une quelconque contrepartie. Par ailleurs, le Registre ne devient pas propriétaire de l'élément du patrimoine documentaire inscrit.

Reconnaître la mémoire et les savoirs des Peuples autochtones

Le Registre de la Mémoire du monde du Canada reconnaît que les Peuples autochtones du Canada transfèrent, enseignent, comprennent et partagent leurs histoires et leurs récits de façons uniques. Les Peuples autochtones sont les propriétaires de leurs histoires et de leurs récits. Ils décident s'ils soumettront des parties de leur patrimoine documentaire au Registre de la Mémoire du monde du Canada et, le cas échéant, quand et comment ils le feront. Les sensibilités culturelles, incluant celles des communautés autochtones en regard de la garde de leur patrimoine et de leur responsabilité quant à son accessibilité, seront respectées. Les inscriptions au Registre ne portent pas atteinte au droit de propriété, au contrôle, à l'accès, et à la possession de l'histoire et des récits des Peuples autochtones.

Le Registre de la Mémoire du monde du Canada reconnaît les droits des Peuples autochtones tels que définis dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples autochtones et les principes de Joinet-Orentlicher.

A. Quels sont les éléments pouvant faire l'objet d'une proposition d'inscription?

Les propositions d'inscription peuvent être un document, une collection ou un fonds qui fournit des preuves des histoires propres au Canada.

Le Registre de la Mémoire du monde du Canada définit le mot « Canada » comme une région géographique habitée par des Peuples autochtones (Premières Nations, Métis et Inuit) depuis des temps immémoriaux. Au fil des siècles, des gens venant de partout au monde se sont également établis au Canada pour en faire leur pays.

La Mémoire peut être documentée de nombreuses façons : sous forme textuelle, non textuelle, audiovisuelle ou numérique. Par exemple, les éléments soumis peuvent être des journaux intimes, des lettres, des manuscrits, des affiches, des livres publiés, des ceintures wampum, des œuvres d'art, des photographies, des enregistrements audiovisuels (y compris l'enregistrement du patrimoine et de récits oraux), des films, et du matériel conçu pour le web (sites, jeux, cours en ligne, applications, etc.).

Le Comité accepte les éléments de patrimoine documentaire faisant partie de collections ouvertes, c'est-à-dire de collections qui sont en voie d'être créées, comme les archives de personnes vivantes ou d'institutions existantes. Toutefois, le Comité peut seulement évaluer les éléments qui font partie de la collection au moment de la proposition d'inscription. Ainsi, le Comité demande aux auteures ou aux auteurs de proposition de collections ouvertes qui ont été retenues pour l'inscription d'informer régulièrement la CCUNESCO des acquisitions majeures à venir liées à cette collection.

B. Qui peut proposer une inscription?

Les particuliers, les institutions privées et publiques, les organismes et les communautés qui sont dépositaires d'éléments de patrimoine documentaire d'importance pour le Canada peuvent proposer une inscription au Registre de la Mémoire du monde du Canada. Les propositions d'inscription conjointes sont également acceptées. Veuillez noter que chaque entité proposant une inscription est limitée à deux soumissions par appel.

C. Comment proposer une inscription?

Première étape : remplir une déclaration d'intérêt

Si vous souhaitez proposer l'inscription d'un élément de patrimoine documentaire, veuillez faire parvenir une courte déclaration d'intérêt à la CCUNESCO. Votre déclaration peut prendre la forme d'un document écrit, d'une vidéo ou d'un enregistrement audio. Les déclarations écrites devraient compter entre 500 et 1 500 mots. Les vidéos ou les enregistrements audio devraient durer de cinq à huit minutes.

La déclaration d'intérêt doit brièvement décrire l'élément de patrimoine documentaire, identifier sa ou son dépositaire ou propriétaire et indiquer l'endroit où l'élément se trouve. Elle doit également mentionner l'importance de l'élément pour le Canada, et surtout pourquoi il doit être considéré comme l'exemple ou l'illustration par excellence d'un sujet ou d'un thème, d'un endroit ou d'une époque, ou des personnes ou de la société qu'il représente.

Veuillez vous référer aux critères dans le formulaire de proposition d'inscription pour vous aider à préparer votre déclaration d'intérêt. L'élément de patrimoine documentaire doit satisfaire à au moins un des critères clés qui en déterminent l'intérêt national, ainsi qu'aux autres critères. Tout élément de patrimoine documentaire inscrit au Registre doit être authentique, unique, accessible et irremplaçable.

La Mémoire du monde de la CCUNESCO s'engage à respecter le droit de propriété intellectuelle des Peuples autochtones, tel que recommandé par l'Appel à l'action n° 69 de la Commission de vérité et réconciliation, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples autochtones, ainsi que l'Ensemble de principes actualisé pour la protection et la promotion des droits de l'homme par la lutte contre l'impunité (2005), communément appelés « principes Joinet-Orentlicher ».

Si l'élément de patrimoine documentaire proposé comporte un savoir, une langue ou des expressions culturelles traditionnelles autochtones, des protocoles et des ententes doivent être en place avec les Nations, les communautés ou les Peuples autochtones en question dans le but de respecter leurs concepts culturels de droit d'auteur ou de propriété intellectuelle. Cette histoire ou ce patrimoine se trouvent souvent, entre autres, dans les traditions orales, les chants, les danses, les récits, les anecdotes, les noms de lieux, les noms héréditaires, et les autres formes de savoirs autochtones, selon la description et la recommandation du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l'Organisation mondiale de la propriété culturelle (OMPI).

Votre déclaration d'intérêt sera examinée par le [Comité consultatif canadien de la Mémoire du monde](#), et vous recevrez ensuite une lettre fournissant une rétroaction. Vous pourriez alors recevoir une invitation à passer à la deuxième étape du processus de proposition d'inscription.

Deuxième étape : Remplir un formulaire de proposition d'inscription

Une fois que les entités proposant une inscription auront été invitées à poursuivre le processus et qu'elles auront reçu la rétroaction sur leur déclaration d'intérêt, elles auront de trois à quatre mois pour remplir et soumettre un formulaire de proposition d'inscription. Le formulaire est accessible sur le [site web de la CCUNESCO](#). La proposition d'inscription doit prendre la forme du formulaire rempli; les documents additionnels sont limités, comme on l'explique dans les critères pour remplir le formulaire.

Lorsque le Comité aura reçu votre formulaire rempli, il procédera à son évaluation exhaustive, puis vous informera de sa décision.

D. Calendrier

La prochaine date pour présenter une déclaration d'intérêt est le **8 décembre 2023**.

Si on vous invite à passer à la deuxième étape du processus, l'échéance pour soumettre le formulaire de proposition d'inscription rempli sera en mai 2024. La plupart des entités proposant une inscription recevront une réponse à l'été 2024, et l'annonce des inscriptions se fera à l'automne. Il est important de souligner que les propositions d'inscription incomplètes ou vagues pourraient causer des retards.

E. Personne-ressource

Veillez faire parvenir les déclarations d'intérêt et les propositions d'inscriptions à Elaine Young, chargée de programme, Communication et information, Commission canadienne pour l'UNESCO à elaine.young@ccunesco.ca, ou à l'adresse suivante : C. P. 1047, Ottawa (Ontario) K1P 5V8. Vous pouvez également contacter Elaine pour toute question au sujet du programme.